



Conseil des droits de l'homme

49^e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Arménie

Genève, le 1 mai 2025

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation de l'Arménie, la remercie pour sa présentation et lui adresse les recommandations suivantes :

1. Renforcer les pouvoirs de contrôle et les mandats institutionnels afin d'assurer un suivi indépendant et efficace des lieux de détention, conformément au Protocole facultatif à la Convention contre la torture (OPCAT).
2. Assurer le respect des droits de l'homme au sein des forces armées par des enquêtes impartiales sur les décès hors combats et par la mise en œuvre complète du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Arménie 2023-2026.
3. Ratifier sans délai la Convention d'Istanbul et garantir la poursuite effective des auteurs de violences fondées sur le genre.
4. Modifier le Code pénal, notamment les articles 71 et 329, afin d'y inclure explicitement l'orientation sexuelle et l'identité de genre comme motifs protégés contre les discriminations et les crimes haineux.

Je vous remercie.